



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante septième session

Point 130 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ainsi que les crédits demandés pour le Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie pour 2013 (A/67/346/Add.6). Les prévisions de dépenses ont été présentées séparément de celles des 32 autres missions politiques spéciales (voir remarques et observations du Comité sur ces missions dans le document A/67/604) à la suite d'une évaluation des besoins, et elles tiennent compte des éléments nouveaux intervenus sur le terrain depuis le précédent rapport du Secrétaire général relatif aux prévisions de dépenses pour ce bureau (voir A/67/346, par. 4). À l'occasion de l'examen du rapport, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des informations et des éclaircissements supplémentaires. Les observations et recommandations du Comité au sujet des prévisions de dépenses de cette mission politique spéciale sont énoncées ci-après.

2. Par sa résolution 66/253 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes par des missions de bons offices visant à promouvoir le règlement pacifique de la crise syrienne, y compris en



nommant un envoyé spécial, et par une assistance technique et matérielle, en consultation avec la Ligue (résolution 66/253, par. 11).

3. Le 23 février 2012, les Secrétaires généraux de l'ONU et de la Ligue des États arabes ont annoncé la nomination de leur envoyé spécial conjoint en Syrie, Kofi Annan, qui avait pour mission de coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes et la communauté internationale afin de faire cesser la violence et la crise humanitaire et de faciliter l'obtention d'un règlement politique pacifique et sans exclusive, dirigé par les Syriens, qui réponde aux aspirations démocratiques de la population, par l'ouverture d'un véritable dialogue politique entre le Gouvernement syrien et l'ensemble des forces d'opposition syriennes (A/67/346/Add.6, par. 3). Le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint a été établi par la suite à Genève (voir A/66/354/Add.7, par. 7).

4. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 66/263, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant total net de 7 488 000 dollars (montant brut : 7 932 200 dollars) pour la période de 10 mois se terminant le 31 décembre 2012, afin de couvrir des traitements et dépenses communes de personnel correspondant à 18 postes; les besoins initiaux de financement du Bureau ont été couverts en faisant appel au mécanisme dont dispose le Secrétaire général pour les dépenses imprévues et extraordinaires (voir A/66/7/Add.24, par. 10).

5. Le Comité consultatif rappelle également qu'en avril 2012, après l'adoption de ses résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), le Conseil de sécurité a établi la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS), avec le déploiement d'un effectif initial de 300 observateurs militaires non armés ainsi que d'une composante civile appropriée. Face à l'exacerbation et à la généralisation de la violence sur le terrain, le Conseil de sécurité a cependant décidé de proroger le mandat de la Mission pour une dernière période de 30 jours seulement, en faisant savoir dans sa résolution 2059 (2012) qu'il ne serait disposé à renouveler le mandat de la MISNUS par la suite que s'il avait confirmation qu'il n'est plus fait usage d'armes lourdes et que le niveau de violence de la part de toutes les parties a suffisamment diminué pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat (voir résolution 2059 (2012), par. 3). Le Conseil n'a pas renouvelé le mandat de la MISNUS par la suite et la Mission a donc été liquidée le 19 août 2012.

6. M. Annan a démissionné de ses fonctions d'Envoyé spécial conjoint le 2 août 2012 et le 17 août le Secrétaire général a nommé M. Lakhdar Brahimi comme Représentant spécial conjoint. La nomination de M. Brahimi a été saluée par la Ligue des États arabes dans sa résolution 7523 du 5 septembre 2012.

7. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les activités du Représentant spécial conjoint en 2012 et 2013 doivent être les suivantes : a) user de bons offices en vue de mettre fin à toutes les violences et violations des droits de l'homme et de faciliter l'obtention, sous la conduite des Syriens, d'un règlement pacifique de la crise; b) s'employer avec tous les organismes des Nations Unies compétents et la Ligue des États arabes à appuyer les efforts visant à mettre fin à la violence et à promouvoir une solution politique, y compris par des consultations et en entretenant des relations étroites avec la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Coordonnateur des secours d'urgence et d'autres organismes compétents; c) rendre compte de la situation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et autres organes des Nations Unies compétents ainsi qu'à ceux de la Ligue des États arabes (A/67/346/Add.6, par. 11). En réponse à sa demande de précisions sur la nature et le rattachement hiérarchique du Bureau, le Comité a été informé que

le caractère conjoint du Bureau était essentiellement politique et que l'ONU et la Ligue des États arabes mutualisaient leurs bons offices pour faciliter la recherche d'une solution à la crise syrienne. À ce propos, le Comité a également appris que, au-delà de ses interventions régulières devant l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité, M. Brahimi s'était également adressé au Conseil des ministres de la Ligue des États arabes le 20 octobre et le 12 novembre 2012 au sujet des activités de son bureau.

8. Le Comité consultatif rappelle ses observations précédentes quant à la nécessité de mieux préciser les rôles et fonctions respectifs des différentes entités des Nations Unies présentes sur le terrain en Syrie, notamment ceux du Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires (voir A/66/7/Add.24, par. 6). À ce propos, le Comité prend note du détail figurant au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général selon lequel le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement président conjointement une équipe spéciale interorganisations qui regroupe tous les organismes des Nations Unies compétents afin d'apporter un appui plus efficace en vue de traiter toutes les questions liées à la crise et d'y apporter des solutions. Le Comité a été informé en réponse à l'une de ses questions que l'équipe de pays des Nations Unies avait réorienté ses diverses activités de développement vers l'action humanitaire en raison de la situation très complexe et évolutive qui prévaut sur le terrain. Le Comité sait en l'occurrence que le Programme alimentaire mondial fournit actuellement une aide alimentaire à plus de 850 000 personnes et que 1,5 million de personnes auront besoin d'une aide alimentaire d'urgence dans les trois à six prochains mois. Le Représentant spécial conjoint a expliqué que l'accès aux destinataires de l'aide était parfois facilité en faisant jouer le réseau de relations entretenu par son bureau. **Le Comité consultatif se félicite des efforts qui sont faits pour assurer une collaboration et une coordination étroite entre les entités des Nations Unies intervenant en Syrie. À cet égard, il compte trouver des détails supplémentaires sur les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations ainsi que des descriptions claires des activités, du rôle et des fonctions des différentes entités des Nations Unies déployées dans le pays dans les prochains projets de budget et les prévisions de dépenses pour le Bureau du Représentant spécial conjoint.**

9. Les hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013 figurent aux paragraphes 16 à 25 du rapport. L'organigramme proposé se compose de 79 civils (31 membres des services fonctionnels, 13 de services d'appui et 35 de sécurité) et de 2 personnes fournies par le Gouvernement en qualité de conseillers militaires (A/67/346/Add.6, par. 17). Le siège du Bureau du Représentant spécial conjoint sera transféré de Genève au Caire et un bureau sera établi à Damas. Le Représentant spécial conjoint a informé le Comité que le déménagement avait déjà commencé. Vingt-cinq des 79 postes proposés seront pour Le Caire, 51 pour Damas et 3 pour New York pour les fonctions d'appui (ibid., par. 18). Le Secrétaire général indique aussi que les capacités d'appui logistique des missions régionales du Moyen-Orient (voir plus loin par. 18) ainsi que celles du PNUD seront mobilisées pour assurer l'appui administratif et la coordination logistique de la composante d'appui déployée au Caire et à Damas (ibid., par. 19). Il précise dans son rapport qu'il n'y aura pas de programme d'infrastructure et que des locaux adéquats seront disponibles moyennant remboursement des coûts. Les prévisions de dépenses comprennent le coût des travaux d'aménagement nécessaires pour mettre les locaux en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (ibid., par. 22). Par ailleurs, les biens et fournitures essentielles supplémentaires nécessaires

proviendront en particulier de la liquidation de la MISNUS (ibid., par. 23). Le Secrétaire général indique aussi que les déplacements se feront sur des lignes commerciales ou à bord d'appareils affrétés en fonction des besoins, sans qu'il soit nécessaire d'inscrire au budget des moyens de transport aériens propres au Bureau (ibid., par. 24). En réponse à l'une de ses questions, le Comité a appris que les principaux points d'accès à la composante syrienne du Bureau seraient Le Caire et Beyrouth, en raison de leur proximité géographique.

10. Dans la perspective du déménagement du siège du Bureau au Caire, de l'établissement d'une présence à Damas et de l'exécution de certaines fonctions civiles auparavant confiées à la MISNUS, le Comité consultatif a demandé et reçu des détails sur les transferts et reclassements proposés et sur la nouvelle répartition géographique des postes du Bureau du Représentant spécial conjoint pour 2013. Ces renseignements figurent à l'annexe au présent rapport. Le Comité a aussi appris que cinq membres de services fonctionnels, dont le Représentant spécial conjoint et son adjoint, avaient déjà gagné leur poste au Caire au début du mois de décembre 2012. Le bureau de Damas compte actuellement 9 personnes pour les services fonctionnels, 7 pour les services d'appui et 23 pour les services de sécurité. Le Comité a été informé que 35 membres du personnel se trouvant à Damas avaient été transférés directement de la MISNUS au Bureau du Représentant spécial conjoint. Au moment de l'examen conduit par le Comité, deux autres personnes en attente d'affectation travaillaient pour le Bureau du Représentant spécial conjoint. Des observations plus détaillées sur les postes et les ressources demandées sont formulées ci-après.

11. Le montant total des ressources demandées pour le Bureau pour la période d'un an se terminant le 31 décembre 2013 s'élève à 12 261 800 dollars en chiffres nets (montant brut : 12 964 200 dollars). Il correspond au coût des traitements et dépenses communes de personnel afférents à 79 postes temporaires pour la période de 12 mois (6 293 900 dollars), des dépenses opérationnelles (5 967 900 dollars), dont le personnel fourni par des gouvernements (94 200 dollars), des consultants (200 000 dollars), des voyages (2 057 400 dollars), des installations et infrastructures (1 324 300 dollars), des transports terrestres (233 400 dollars), des communications (740 000 dollars) et de l'informatique (28 600 dollars), ainsi que des fournitures, services et matériel divers (1 290 000 dollars). Le Secrétaire général explique que la différence de 4 773 800 dollars entre le montant estimatif des dépenses pour 2013 et les crédits ouverts en 2012 pour le Bureau de l'Envoyé spécial conjoint s'explique principalement par l'augmentation des effectifs (28 postes temporaires faisant l'objet d'un recrutement international et 33 postes d'agent local supplémentaires). La hausse des dépenses opérationnelles tient en grande partie à la nécessité d'avoir recours à des communications satellitaires et de louer des locaux au Caire et à Damas et de les aménager pour qu'ils soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle arrêtées par le Département de la sécurité et de la sûreté.

12. Les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif comprennent une description des 79 postes temporaires proposés et des fonctions qui y sont attachées. La composante organique proposée pour le siège du Bureau, au Caire, sera dotée de 15 postes temporaires, dont 10 seront transférés de l'ancien Bureau de l'Envoyé spécial conjoint et 5 seront créés. Elle comprend 1 Représentant spécial conjoint (ayant rang de secrétaire général adjoint) et 1 adjoint du Représentant spécial conjoint (ayant rang de sous-secrétaire général), 1 Chef de cabinet (D-1), 1 Directeur des affaires politiques (D-1), 1 administrateur hors classe

spécialiste des questions politiques (P-5), 1 porte-parole/administrateur hors classe chargé de l'information (P-5), 1 assistant spécial du Représentant spécial conjoint (P-4), 1 assistant spécial de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (P-4), 1 spécialiste des questions politiques (P-4), 2 spécialistes des questions politiques (P-3), 2 assistants de secrétariat pour le Représentant spécial conjoint et son adjoint (agents du Service mobile) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements complémentaires sur les fonctions exercées par les deux spécialistes des questions politiques (P-3). L'un d'eux sera chargé des relations avec les multiples groupes d'opposition syriens basés en Égypte ou ailleurs et apportera un appui au maintien des contacts avec les ambassades et gouvernements concernés et avec d'autres ambassades en Égypte. L'autre apportera un appui aux échanges avec la Ligue des États arabes et aux contacts avec le Gouvernement hôte. **Le Comité recommande que les effectifs proposés pour la composante organique du Bureau du Représentant spécial conjoint basé au Caire soient approuvés, de même que le transfert de 10 postes temporaires de l'ancien Bureau de l'Envoyé spécial conjoint à Genève.**

14. Il ressort des renseignements complémentaires fournis au Comité au 14 novembre 2012 qu'il est prévu de doter le bureau de Damas de 13 postes temporaires organiques. Trois de ces postes seront transférés de l'ancien Bureau de l'Envoyé spécial conjoint, tandis que 10 seront créés. Le bureau de Damas comprendra 1 Chef de mission (D-2), 2 administrateurs hors classe spécialistes des questions politiques (P-5), 3 spécialistes des questions politiques (1 P-4, 2 P-3), 2 spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3), 1 fonctionnaire de l'information (P-4), 1 assistant de secrétariat pour le Chef de mission (agent du Service mobile) et 3 assistants administratifs (agents locaux).

15. Le Comité consultatif a reçu, en réponse à sa demande, des renseignements complémentaires sur les fonctions attachées aux trois postes temporaires de spécialiste des questions politiques et aux deux postes temporaires de spécialiste des droits de l'homme. Le Comité a été informé que, du fait du nombre et de la diversité des interlocuteurs, il est nécessaire de doter le bureau de Damas de trois spécialistes des questions politiques pour qu'il soit en mesure d'évaluer continuellement l'évolution du conflit. Par ailleurs, compte tenu de la gravité de la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne, le bureau doit être doté d'une capacité suffisante dans ce domaine pour faire en sorte que les différentes parties prenantes soient informées de leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. **En ce qui concerne les trois postes temporaires d'appui administratif demandés, le Comité est d'avis que, compte tenu de la taille relativement réduite du bureau de Damas, le nombre de postes d'assistant administratif (agents locaux) demandé est excessif. Le Comité n'a pas pu obtenir d'explications claires pour justifier cette demande, s'agissant notamment de l'application de ratios concernant le personnel d'appui administratif dans le cas de bureaux ayant une taille et exerçant des fonctions comparables. Le Comité recommande que les effectifs demandés par le Secrétaire général pour la présence du Bureau du Représentant conjoint à Damas, y compris en ce qui concerne le transfert de postes temporaires du Bureau de l'Envoyé spécial conjoint à Genève, soient approuvés, à l'exception d'un des trois postes d'assistant administratif (agent local). Tous les postes demandés dans les prochains projets de budget devraient être pleinement justifiés.**

16. L'effectif demandé pour les services organiques comprend également trois postes temporaires basés à New York, dont les titulaires seront chargés de fournir un appui à la mission, à savoir 1 administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), 1 spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les deux postes temporaires d'administrateur existent déjà et ont jusqu'à présent été financés par des fonds extrabudgétaires. Le Secrétaire général a toutefois ajouté que le financement de ces postes au moyen de contributions volontaires ne garantissait pas leur maintien pendant la durée de la mission. Il demandait donc l'inscription de ces trois postes au budget ordinaire. Le Comité a également été informé, en réponse à sa question, que le Département des affaires politiques avait demandé des ressources extrabudgétaires d'un montant de 3,13 millions de dollars pour financer des activités non planifiées ou plus importantes que prévu au cours de l'année.

17. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées précédemment, dans le contexte de son examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales, sur l'appui apporté par le Siège à ces missions (A/66/7/Add.21, par. 57 à 83). Dans son rapport, le Comité avait notamment estimé qu'en décidant de prélever sur les budgets des diverses missions les ressources nécessaires à l'appui fourni par le Siège, on estomperait la distinction entre les ressources requises pour l'exécution du mandat sur le terrain et celles qui le sont pour l'appui (ibid., par. 75). Le Comité note, toutefois, que l'Assemblée a reporté l'examen d'ensemble des propositions du Secrétaire général en la matière et, par conséquent, l'avis du Comité sur la question. **Le Comité recommande que les deux postes temporaires d'administrateur demandés aux fins d'apporter un appui au Bureau du Représentant spécial conjoint soient créés au Siège. Il ne souscrit toutefois pas à la demande de création d'un poste temporaire d'assistant administratif au Siège et recommande que les ressources existantes au Département des affaires politiques soient utilisées pour fournir les services d'appui administratif requis. En outre, il recommande que l'utilisation qui est faite de toutes les contributions volontaires soit divulguée de façon transparente et figure dans les prochains projets de budget, afin de limiter les risques de chevauchement et de double emploi.**

18. En ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel chargé d'apporter un appui au Bureau, le Comité consultatif a été informé que des efforts étaient faits en vue de réaliser des gains d'efficacité et de réduire l'effectif déployé en République arabe syrienne et en Égypte, y compris la mise en commun des chauffeurs (A/67/346/Add.6, par. 19). En outre, le Comité a reçu un état détaillé des fonctions et des tâches qui seront exercées par le Bureau et de celles dont s'acquitteront la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le PNUD. Plusieurs lettres et mémorandums d'accord étaient en préparation ou en cours de discussion à cet effet avec les prestataires de service potentiels. Le Comité a été informé, en réponse à sa question, que la proportion du personnel d'appui à la mission par rapport à l'effectif total (13 membres du personnel d'appui sur un effectif total de 79, plus 2 conseillers militaires) était relativement faible comparée à des opérations ayant une taille et un mandat comparable. Toutefois, aucun ratio de référence ou ratio prescrit en la matière n'a été communiqué au Comité.

19. En ce qui concerne le personnel d'appui demandé, il ressort des renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif que la composante

appui du Bureau comprendra 13 postes temporaires (5 au Caire et 8 à Damas), dont 3 seront transférés du Bureau de l'Envoyé spécial conjoint et 10 seront créés. Le personnel d'appui comprend le Chef de l'appui à la mission (P-5), qui sera basé au Caire, et 1 fonctionnaire d'administration (P-4) qui sera affecté au bureau de Damas. Le bureau du Caire sera aussi doté de 1 logisticien (agent du Service mobile), de 2 assistants logisticiens (agents locaux) et de 1 assistant administratif (agent du Service mobile), tandis que le bureau de Damas comprendra 1 fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), 1 logisticien (agent du Service mobile), 1 assistant administratif/financier (agent du Service mobile), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 assistant logisticien (agent local) et 2 nouveaux assistants administratifs (agents locaux). **Le Comité consultatif se félicite des efforts qui sont faits pour limiter le personnel d'appui administratif et logistique au Caire et à Damas en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion et compte que le prochain projet de budget contiendra un bilan de l'utilisation par le Bureau des capacités des Nations Unies existant dans la région au moyen de contrats de service (voir par. 17 ci-dessus). Il recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel d'appui soient approuvées, y compris le transfert de trois postes temporaires du Bureau de l'Envoyé spécial conjoint à Genève. Compte tenu du caractère évolutif de la situation sur le terrain, la mission devrait surveiller de près les effectifs globaux et les affectations dans les différents lieux d'affectation.**

20. D'après les données financières supplémentaires communiquées au Comité consultatif au 14 novembre 2012, les effectifs comprendraient également 35 postes temporaires d'agent de sécurité (5 au Caire et 30 à Damas), dont 10 agents de sécurité (1 P-4, 1 P-3 et 8 agents du Service mobile), 1 analyste des questions de sécurité (P-3), 2 agents de liaison pour les questions de sécurité (agents du Service mobile), 3 assistants de sécurité (agents locaux), 1 responsable des gardes (agent local), 10 gardes (agents locaux) et 8 chauffeurs (agents locaux). **Le Comité recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs de la composante sécurité du Bureau soient approuvées.**

21. Les données financières supplémentaires fournies par le Secrétaire général font également état de prévisions de dépenses d'un montant de 5 967 000 dollars pour les dépenses opérationnelles, comprenant les voyages (2 057 400 dollars), la location de locaux à usage de bureaux (1 324 300 dollars), et les fournitures, services et matériel divers (1 290 000 dollars). En ce qui concerne le montant prévu au titre des voyages, le Comité consultatif a reçu, en réponse à sa demande, une ventilation des dépenses prévues, qui correspondent à une série de voyages qui doivent être effectués par 23 membres du personnel entre Le Caire et Damas, soit un nombre plus élevé que l'effectif total prévu de la composante organique basée au Caire. Le Comité a par ailleurs été informé que le montant prévu au titre des fournitures de bureau, des services et du matériel comprenait des fonds mis de côté pour l'éventualité où le Bureau serait appelé à organiser des réunions de médiation en vue de la négociation d'un règlement politique. Selon les renseignements communiqués au Comité, si de telles réunions devaient avoir lieu, elles ne se tiendraient vraisemblablement pas en République arabe syrienne pour des raisons de sécurité et nécessiteraient la participation d'un grand nombre de parties prenantes. Le montant demandé pour la location de locaux comprend aussi un montant de 700 000 dollars destiné à financer la rénovation et l'aménagement des locaux au Caire et à Damas afin de les rendre conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle arrêtées par le Département de la sûreté et de la sécurité. **Le Comité**

note que, compte tenu de la situation changeante sur le terrain, le Bureau doit disposer d'une certaine marge de manœuvre s'agissant des montants alloués aux dépenses opérationnelles. Il recommande donc que les ressources demandées pour le Bureau au titre des dépenses opérationnelles soient approuvées, mais recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rechercher, dans toute la mesure possible, des gains d'efficacité en ce qui concerne les voyages.

Recommandation

22. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général concernant les ressources à allouer au Bureau du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, sous réserve des recommandations qui figurent aux paragraphes 15 et 17 ci-dessus.

Annexe

Tableau d'effectifs proposé pour le Bureau du Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie : 2012-2013

	<i>Genève</i>		<i>Le Caire</i>		<i>Damas</i>		<i>Département des affaires politiques : New York</i>
	<i>Composante organique</i>		<i>Composante organique</i>	<i>Composante appui</i>	<i>Composante organique</i>	<i>Composante appui</i>	<i>Composante sécurité</i>
Transfert/ reclassement	-1 SGA	Envoyé spécial conjoint	1 SGA	Représentant spécial conjoint			
Transfert/ reclassement	-1 SSG	Adjoint de l'Envoyé spécial conjoint	1 SSG	Adjoint du Représentant spécial conjoint			
Suppression	-1 SSG	Adjoint de l'Envoyé spécial conjoint					
Transfert	-1 D-2	Chef de cabinet	1 D-1	Chef de cabinet			
Transfert/ reclassement	-1 D-2	Directeur chargé des communications	1 D-1	Directeur chargé des questions politiques			
Transfert	-1 P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	1 P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)			
Transfert/ reclassement	-1 P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	1 P-5	Porte-parole/fonctionnaire de l'information (hors classe)			
Transfert/ reclassement	-1 P-5	Chef de l'administration			1 P-5	Chef de l'appui à la mission	
Transfert	-1 P-4	Spécialiste des questions politiques	1 P-4	Spécialiste des questions politiques			
Transfert	-1 P-4	Spécialiste des questions politiques			1 P-4	Spécialiste des questions politiques	
Transfert	-1 P-3	Spécialiste des questions politiques	1 P-3	Spécialiste des questions politiques			

	Genève		Le Caire				Damas			Département des affaires politiques : New York						
	Composante organique	Composante organique	Composante appui	Composante sécurité	Composante organique	Composante appui	Composante sécurité	Composante organique	Composante appui	Composante sécurité	Composante organique	Composante appui	Composante sécurité	Composante organique		
Transfert/ reclassement	-1 P-3	Fonctionnaire de l'information						1 P-3	Spécialiste des questions politiques							
Transfert/ reclassement	-1 G (1°C)	Assistant personnel de l'Envoyé spécial conjoint	1 SM	Assistant de secrétariat												
Transfert/ reclassement	-1 G (1°C)	Assistant administratif	1 SM	Assistant de secrétariat												
Transfert/ reclassement	-1 G(AC)	Secrétaire								1 SM	Assistant administratif/financier					
Transfert/ reclassement	-1 G(AC)	Secrétaire						1 SM	Assistant de secrétariat							
Transfert/ reclassement	-1 G(AC)	Secrétaire								1 SM	Assistant administratif					
Transfert/ reclassement	-1 G(SS)	Agent de sécurité				1 SM	Agent de sécurité									
			10		1		1	3		2						
Création			1 P-3	Spécialiste des questions politiques	1 SM	Logisticien	1 SM	Agent de sécurité	1 D-2	Chef de mission	1 P-4	Fonctionnaire d'administration	1 P-4	Agent de sécurité	1 P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)
Création			1 P-4	Assistant spécial du Représentant spécial conjoint	1 GN	Assistant administratif	1 GN	Assistant de sécurité	1 P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	1 SM	Logisticien	1 P-3	Agent de sécurité	1 P-4	Spécialiste des questions politiques
Création			1 P-4	Assistant spécial de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint	1 GN	Assistant logisticien	1 GN	Chauffeur	1 P-5	Conseiller aux affaires politiques	1 SM	Fonctionnaire d'administration	1 P-3	Analyste des questions de sécurité	1 SM	Assistant administratif
Création			1 GN	Assistant administratif	1 GN	Logisticien	1 GN	Chauffeur	1 P-3	Spécialiste des questions politiques	1 GN	Assistant logisticien	1 SM	Agent de sécurité		
Création			1 GN	Assistant administratif					1 P-4	Spécialiste des droits de l'homme	1 GN	Assistant administratif	1 SM	Agent de sécurité		
Création									1 P-3	Spécialiste des droits de l'homme	1 GN	Assistant administratif	1 SM	Agent de sécurité		
Création									1 P-4	Fonctionnaire de l'information			1 SM	Agent de sécurité		
Création									1 GN	Assistant administratif			1 SM	Agent de sécurité		

	Genève		Le Caire		Damas		Département des affaires politiques : New York		Changement net
	Composante organique	Composante organique	Composante appui	Composante sécurité	Composante organique	Composante appui	Composante sécurité	Composante organique	
Création					1 GN	Assistant administratif	1 SM	Agent de sécurité	
							2 SM	Attachés de liaison pour les questions de sécurité	
Création					1 GN	Assistant administratif	1 SM	Agent de sécurité	
Création							1 SM	Agent de sécurité	
Création							1 GN	Chauffeur	
Création							1 GN	Chauffeur	
							1 GN	Chauffeur	
							1 GN	Chauffeur	
							1 GN	Chauffeur	
							2 GN	Gardes	
							8 GN	Gardes	
							1 GN	Responsable des gardes	
	-18	15	5	5	13	8	30	3	61
			25				51		3
									79

Note : Outre les postes actuellement pourvus, plusieurs postes sont en voie de l'être et des dispositions temporaires ont été prises en attendant l'achèvement des formalités de recrutement.

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(SS) = agent des services de sécurité; SM = agent du Service mobile.